

Le 6 février 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **SIXIÈME jour du mois de FÉVRIER de l'an deux mille DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Madame Gaétane Gaudreau Langlois ainsi que Messieurs Dany Brodeur, Pierre Martineau, Christian Laporte et George Charles Atkin.

EST ABSENTE : Madame Janet Cooper.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 6 personnes dans l'assistance.

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358, et ceux qui ne l'ont pas fait;

Les membres suivants ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire:

- Francine Caron Markwell
- George C. Atkin
- Dany Brodeur
- Janet Cooper
- Gaétane Gaudreau
- Christian Laporte
- Pierre Martineau

Le relevé sera acheminé au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire à la Direction régionale de l'Estrie.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 57.

17-02-734

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification proposée.

ADOPTÉE

17-02-735

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu*

QUE le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ÉVALUATION

25 demandes de révision ont été faites, toutes les offres des évaluateurs ont été acceptées donc aucune demande au TAQ.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- Rendez-vous du financement le 23 février
- Production d'un nouveau dépliant pour le soutien au travail autonome
- Nouveau directeur chez Tourisme Memphremagog : Jonathan Marcotte
- Suite au départ de Jean-Charles Bellemarre, Alexandra Roy le remplacera pour les dossiers culturels.
- Programmation des ``Correspondances d'Eastman sortent`` comme l'an passé des représentations auront lieu dans 6 municipalités de la MRC. Au Canton, le 21 avril nous accueillerons les poètes et musiciens Tristan Malavoy et Frederic Gary Comeau.

AMÉNAGEMENT

- Ajustement des zones inondables suite à l'acquisition des données de LIDAR. Les municipalités visées seront rencontrées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Environnement Campagne d'échantillonnage 2016 : le rapport d'analyse est disponible sur le site internet de la MRC.
- Bilan 2016 pour la gestion des matières résiduelles : un questionnaire a été envoyé aux municipalités. Une réponse est demandée pour le 24 février

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités - Sécurité incendie

- Rapport annuel 2016 : Un CD a été remis aux directeurs incendie, la date limite pour remettre le rapport de la municipalité est le 15 février
- Révision du schéma : La MRC est en attente de l'attestation de conformité du ministre.
- 3^{ième} ligne 911 : une demande de coût incluant les infrastructures sera faite

Protection policière :

- 2 nouveaux PAVA sont à la disposition des municipalités ce qui fait un total de 7, les demandes doivent être faites à Jonathan Roberge.
- Nouveau bâtiment de la SQ : les travaux devraient débuter au printemps 2017
- Ristourne 2016 de la SQ, pour nous le montant sera de 57,467\$.

ADMINISTRATION

- Nomination d'un membre du conseil aux comités suivants en remplacement du maire de Stukely Sud qui a démissionné : Sécurité publique(SQ) : Louis-Pierre Veillon, F.D.T. : Francine Caron Markwell, Agricole secteur Ouest : à déterminer.
- La mairesse de Bolton Est nous a informé que tous les documents ont été numérisés dans sa municipalité et ce pour un coût approximatif de 20,000\$

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Un citoyen revient sur la consultation publique de l'amendement au règlement de zonage et fait part de son inquiétude notamment quant à la quantité de chalets qui pourront louer à court terme si le projet de règlement est adopté comme présenté.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de janvier 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport du mois de janvier 2017 est déposé aux membres du conseil.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Aucune réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme n'a eu lieu en janvier dernier.

17-02-736

8.4 Congrès COMBEQ

ATTENDU QUE le congrès de la Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 4, 5 et 6 mai prochains à Québec;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement a démontré son intérêt à y participer;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Et résolu***

QUE le Conseil autorise l'inscription au congrès 2017 de la COMBEQ de l'inspecteur en bâtiment et environnement M. Dominic Gauthier, au montant de 590\$ taxes en sus.

QUE toutes les dépenses reliées à l'hébergement, les repas, stationnement et frais de déplacement soient remboursés sous réserves des pièces justificatives et en conformité avec le manuel de l'employé.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même les postes budgétaires no 02 61000 454 et 02 61000 310.

ADOPTÉE

17-02-737

8.5 Augmentation de la compensation relative aux déplacements effectués par les inspecteurs en bâtiments et environnement

ATTENDU QUE les inspecteurs en bâtiments et environnement doivent fréquemment emprunter des voies plus ou moins bien entretenues ou difficiles d'accès avec leur véhicule personnel lors de leurs inspections;

ATTENDU QU'il est opportun d'offrir une augmentation de la compensation pour leur déplacement dans ce cas;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Et résolu***

QUE le Conseil autorise une augmentation de la compensation relative aux déplacements de 0.05\$/km, pour les inspecteurs en bâtiments et environnement, pour leurs déplacements effectués pour les inspections seulement.

ADOPTÉE

8.6 Règlement no 403-2017 modifiant le règlement de zonage 212-2001 – Adoption du second projet

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

8.7 Règlement no 404-2017 relatif à la fermeture du Chemin Khol à la circulation de véhicules motorisés, et permettant l'accès piétonnier et à vélo au public et à des véhicules motorisés appartenant uniquement aux propriétaires contigus – Avis de motion

Le conseiller Christian Laporte donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement portant le no 404-2017 relatif à la fermeture du Chemin Khol à la circulation de véhicules motorisés, et permettant l'accès piétonnier et à vélo au public et à des véhicules motorisés appartenant uniquement aux propriétaires contigus sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de fermer le chemin Khol à la circulation des véhicules motorisés à l'exception de ceux appartenant aux propriétaires contigus, et permettre l'accès piétonnier et à vélo au public.

9. ENVIRONNEMENT

17-02-738

9.1 Formation sur les innovations durables - 29e colloque de l'AMEUS

ATTENDU QUE l'inspectrice en environnement a démontré son intérêt à participer au 29e colloque de l'AMEUS sur les innovations durables dans les villes;

ATTENDU QUE le colloque porte sur la responsabilité et les pouvoirs des municipalités face aux divers enjeux environnementaux;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de Isabelle Rioux, inspectrice en environnement, au 29e colloque de l'AMEUS sur les innovations durables dans les villes le 24 février prochain à Sherbrooke, au coût de 104 \$ taxes incluses.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 47000 454.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

17-02-739

10.1 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Canton de Stanstead a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2017;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le *chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2017;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

17-02-740

10.2 Travaux de rénovation du sous-sol de la Mairie

ATTENDU QUE la municipalité prévoit rénover le sous-sol de la Mairie et qu'un budget de 10 000\$ a été prévu en ce sens pour 2017;

ATTENDU QUE le travail sera exécuté par les employés de la voirie et qu'il serait préférable que ceux-ci débutent prochainement compte tenu de leur horaire chargé dès le printemps;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la dépense approximative de 10 000 \$ pour l'achat de matériel, équipements et outils nécessaires aux travaux dans le cadre du projet de la rénovation du sous-sol de la Mairie.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 19000 528.

ADOPTÉE

17-02-741

10.3 Subvention pour l'amélioration du chemin Rider dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE la Municipalité avait fait une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux relatifs à l'amélioration du chemin Rider;

ATTENDU QUE les travaux ont totalement été exécutés à ce jour pour un montant total de 53 693\$;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Rider pour un montant subventionné de 53 693\$ conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

17-02-742

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de janvier et février 2017, et autorise la directrice générale à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 141 536,70 \$
Total des comptes à payer: 78 671,66 \$

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de janvier 2017, à savoir:

Salaires des employés	9 479,91 \$
Salaires des élus	4 624,07 \$
Chef Pompier	1 119,45 \$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale 1 555,53 \$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures 1 426,08 \$
- Rapport du chef pompier 2 578,07 \$

17-02-743

11.3 Adoption d'une politique d'aide aux commerçants

ATTENDU QUE le conseil adoptait en 2013 le plan de développement stratégique et qu'un des projets retenus était d'offrir de l'aide aux commerçants, afin d'encourager l'économie locale;

ATTENDU QUE le conseil désire mettre en application ce projet et adopter une politique en ce sens;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu à la majorité***

La conseillère Gaétane Gaudreau et le conseiller George Charles Atkin votent contre la présente résolution.

QUE le conseil adopte la politique d'aide aux commerçants jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-02-744

11.4 Règlement no 402-2017 amendant le règlement 381-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil – Adoption

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 9 janvier dernier, le conseiller Pierre Martineau a donné un avis de motion annonçant l'adoption à une séance ultérieure du règlement no 402-2017;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet d'augmenter la limite de l'autorisation des dépenses du responsable des travaux publics et du chef pompier;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil adopte le Règlement no 402-2017 amendant le règlement 381-2015 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil.

QUE les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie du règlement au plus tard deux jours avant la séance, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

17-02-745

11.5 Formation sur la communication avec les médias et avec les citoyens

ATTENDU QUE la mairesse a démontré son intérêt à participer à la formation sur la communication avec les médias et avec les citoyens, donnée par la FQM;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de la mairesse Mme Francine Caron-Markwell, à la formation sur la communication avec les médias et avec les citoyens, donnée par le la FQM le 25 mars prochain à Waterville, au coût de 325 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 11000 454 et 02 11000 310.

ADOPTÉE

17-02-746

11.6 Formation sur l'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe est la responsable de l'accès aux documents et reçoit fréquemment des demandes à cet égard;

ATTENDU QUE celle-ci a démontré son intérêt à participer à la formation sur l'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels, donnée par la COMAQ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de la secrétaire-trésorière adjointe Mme Denise Girard, à la formation sur l'accès aux documents des organismes municipaux et la protection des renseignements personnels, donnée par la COMAQ le 12 mai prochain à Trois-Rivières, au coût de 545 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 13001 454 et 02 13000 310.

ADOPTÉE

17-02-747

11.7 Achat de licences Microsoft Office 2016 pour les bureaux municipaux

ATTENDU QUE presque tous les employés municipaux ont la version Microsoft Office 2007 et il est nécessaire de moderniser les équipements informatiques;

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu une soumission de la compagnie ASR Informatique à ce titre;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'achat de 7 licences Microsoft Office 2016 au coût de 260\$ chaque auprès de la compagnie ASR Informatique, taxes et installation en sus.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 13000 726.

ADOPTÉE

17-02-748

11.8 Augmentation salariale de la secrétaire-trésorière adjointe Mme Denise Girard

ATTENDU QUE Mme Girard est au service de la municipalité depuis maintenant 17 ans;

ATTENDU QUE cette dernière est arrivée au bout des échelons de la politique salariale;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande une augmentation;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu à la majorité***

La conseillère Gaétane Gaudreau et le conseiller Pierre Martineau votent contre la présente résolution.

QUE le conseil autorise une augmentation salariale de Mme Denise Girard, secrétaire-trésorière adjointe, pour un montant équivalent à l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est de 1.4% pour 2017, à partir de sa date d'embauche en 2017.

ADOPTÉE

17-02-749

11.9 Amendements à la politique salariale

ATTENDU QUE la municipalité s'est dotée d'une politique salariale en mars 2015;

ATTENDU QUE cette dernière comprend 9 échelons et ne prévoit rien pour les employés arrivant au bout des échelons;

ATTENDU QU'il serait opportun de prévoir une augmentation dans ce cas question d'équité et pour encourager la rétention du personnel;

ATTENDU QUE le salaire minimum augmentera à 11,25 \$ en mai prochain, il y a lieu d'augmenter les échelons indiqués à la classe A;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu à la majorité***

La conseillère Gaétane Gaudreau et le conseiller Pierre Martineau votent contre la présente résolution.

QUE le conseil amende la politique salariale pour y ajouter la clause suivante compte tenu de ce qui précède:

" Les employés qui arriveront au dernier échelon auront droit au minimum à l'indice des prix à la consommation (IPC) du Québec."

QUE la classe A de la politique débutera à l'échelon 1 à 11,43\$/heure, au lieu de 10,93\$ et augmentera de 0.48\$ à chaque échelon.

QUE les amendements décrits ci-dessus seront intégrés à la politique pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

17-02-750

11.10 Unité d'évaluation en ligne avec PG Solutions

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir à ses citoyens l'accès aux unités d'évaluation en ligne et une manière équitable de facturer les frais aux professionnels (agent immobilier, notaire, institution financière, etc.) pour l'accès à certains documents;

ATTENDU QUE la directrice générale a obtenu une soumission de PG Solutions à ce titre;

ATTENDU QUE l'offre prévoit un partage des redevances pour les frais d'abonnement et de consultation des professionnels pour les confirmations de taxes, détails des taxes et cartographie s'il y a lieu, à raison de 35% en faveur de la municipalité;

***Il est proposé par le conseiller George Charles Atkin
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense de 1750\$ pour la mise en place du système et la gestion du projet pour l'unité d'évaluation en ligne avec PG Solutions, ainsi que de 1500\$ par année pour l'entretien et le soutien annuel, le tout conformément à l'offre de service à ce titre datée du 20 janvier 2017.

QUE le contrat est d'une durée de trois ans.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

17-02-751

11.11 Inscription au Gala des bons coups

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog organise le Gala des bons coups en gestion des matières résiduelles et développement durable et que la municipalité s'est inscrite au concours;

ATTENDU QUE l'inspectrice en environnement, la mairesse et le conseiller Christian Laporte souhaiteraient y participer;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil autorise l'inscription de la mairesse Mme Francine Caron-Markwell, le conseiller Christian Laporte et de l'inspectrice en environnement Isabelle Rioux, à assister au Gala des bons coups à Orford le 21 février prochain, au coût de 15\$/personne.

QUE le montant de la dépense est approprié à même les postes budgétaires no 02 11000 454 et 02 47000 454.

ADOPTÉE

17-02-752

11.12 Acquisition de bornes de recharge pour les véhicules électriques

ATTENDU QUE la MRC Memphrémagog a réservé un montant de 50 000 \$ à même son enveloppe de projets du *Fonds de développement des territoires* afin d'offrir aux municipalités une subvention de 50% du coût de la borne de recharge

pour les véhicules électriques;

ATTENDU QUE le conseil autorisait en janvier dernier l'achat d'une borne de recharge pour les véhicules électriques, au montant de 10 455\$ taxes en sus et s'engageait à défrayer 50% de ce coût, le tout tel qu'il appert de la résolution 17-01-732;

ATTENDU QU'après vérifications, il serait plus avantageux de se procurer deux bornes simples au coût de 4 168,50\$;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil abroge et remplace la résolution 17-01-732 par la présente.

QUE le conseil autorise l'achat de deux bornes de recharge pour les véhicules électriques, au montant de 4 168,50\$ taxes en sus. La municipalité devra commander elle-même lesdites bornes à Hydro-Québec et s'engage à défrayer 50% de ce coût.

QUE le conseil demande à la MRC une subvention de l'ordre de 4 168,50\$ pour acquitter l'autre moitié du coût.

QUE les frais d'installation, d'entretien et d'administration sont à la charge de la municipalité.

QU'une des deux bornes sera située au stationnement municipal du Carré Copp dans le secteur de Georgeville et pour la deuxième, l'endroit est toujours à déterminer, mais sera située dans le secteur de Fitch Bay et respectera les conditions émises par la MRC, soit dans un endroit accessible au public.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le surplus libre.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

17-02-753

12.1 Acquisition des contenants à trois voies pour les aires publiques

ATTENDU QUE Éco Entreprises Québec offrait jusqu'en décembre 2016 un programme intitulé "Programme de récupération hors foyer des matières recyclables" pour les aires publiques municipales, lequel offrait le remboursement de 70% du coût d'achat de chaque équipement de récupération des matières recyclables jusqu'à concurrence de 840 \$ remboursable par unité;

ATTENDU QUE la municipalité a appliqué au programme pour l'achat de 5 contenants à trois voies au coût de 1 225\$ l'unité;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil accepte l'offre de la compagnie Mobilierpublic.com pour l'achat de 5 contenants à trois voies (îlot multimatière triple 100% aluminium avec insertion de bois) au montant total de 6 125\$ taxes et transport (325\$) en sus, le tout conformément à la soumission datée du 10 janvier 2017.

QUE la municipalité recevra par la suite un montant équivalent à 840\$ par unité, soit 4 200\$ du programme de récupération hors foyer, à titre de subvention.

ADOPTÉE

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de janvier 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-02-754

13.2 Renouveaulement de l'adhésion avec Northeast International Mutual Aid

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son adhésion avec Northeast International Mutual Aid pour l'année 2017;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le Conseil approuve l'adhésion de la municipalité avec Northeast International Mutual Aid pour le montant de 100\$ américain pour l'année 2017.

QUE le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 22000 442.

ADOPTÉE

17-02-755

13.3 Augmentation salariale du chef pompier M. Brian Wharry

ATTENDU QUE M. Wharry fait partie du service incendie depuis plusieurs années et agit à titre de chef depuis 2 ans;

ATTENDU QUE celui-ci a présenté une demande d'augmentation salariale pour ses heures relatives aux pratiques et à l'administration;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande une augmentation;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil autorise une augmentation salariale de M. Brian Wharry, pour un montant équivalent 2,25\$/heure supplémentaire (ce qui le rend à 24,25\$/h) pour ses heures relatives à l'administration et aux pratiques pour 2017, et ce, rétroactivement au 1er janvier 2017.

ADOPTÉE

17-02-756

13.4 Mandat de services professionnels en architecture pour la construction de la nouvelle caserne

ATTENDU QUE la directrice générale a rencontré deux firmes d'architecte afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation des plans et devis en architecture de la nouvelle caserne;

ATTENDU QUE l'offre la plus avantageuse se trouve à être celle de Archi Tech Design et comprend l'élaboration des plans préliminaires, les plans d'exécution, l'appel d'offres et la surveillance du chantier;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau
Il est résolu***

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels en architecture à la firme Archi Tech Design pour le projet de construction de la nouvelle caserne, au montant de 21 500\$ taxes en sus, le tout conformément à l'offre de service datée du 26 janvier 2017. Le montant de la dépense est approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

17-02-757

14.1 Allocation d'un montant à ACCS pour la réalisation de la fête des Neiges

ATTENDU QUE l'événement de la fête des Neiges qui aura lieu le 18 février prochain;

ATTENDU QUE l'ACCS a demandé un montant de 1 000 \$ à la municipalité pour la réalisation de l'activité;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde à ACCS un montant de 1000 \$ pour la réalisation de l'événement de la Fête des Neiges. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 70120 996.

ADOPTÉE

17-02-758

14.2 Mandat de services professionnels en génie civil pour la dalle de béton du nouvel abri au parc Thayer

ATTENDU QUE le conseil acceptait l'offre de service de la firme *St-Georges Structures et Génie Civil* pour procéder à la confection des plans et devis relatif à la surface multifonctionnelle au parc Thayer en août dernier, le tout tel qu'il appert de la résolution 16-08-624;

ATTENDU QUE la municipalité a également comme projet en 2017 d'ériger un abri au parc Thayer, lequel comprend aussi l'aménagement d'une dalle de béton et des tranchées électriques;

ATTENDU QU'il était avantageux d'inclure dans le même devis les plans pour les deux dalles et les tranchées, afin d'économiser des coûts en services professionnels mais également lors de la construction;

ATTENDU QU'il y a lieu d'entériner la dépense octroyée à la firme *St-Georges* pour ajouter cette partie à leur mandat initial;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur
Appuyé par le conseiller George Charles Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil entérine le mandat donné à la firme *St-Georges Structures et Génie Civil* pour procéder à la confection des plans et devis relativement à la dalle de béton et des tranchées électriques du futur abri au parc Thayer au montant supplémentaire de 775 \$ taxes en sus.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le Surplus libre.

ADOPTÉE

17-02-759

14.3 Panneaux du circuit patrimonial

ATTENDU QUE l'achat de deux panneaux est nécessaire pour finaliser le circuit patrimonial;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la dépense d'environ 150\$ de la compagnie Comma Imagination pour le montage et la maquette des panneaux manquants du circuit patrimonial.

QUE le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire no 02 70292 670.

ADOPTÉE

15. VARIA

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen félicite la mairesse pour son attitude et son calme lors de la consultation publique. Il demande également des précisions sur le règlement sur l'occupation du chemin Khol.

Un citoyen fait part de son désaccord à ce que le conseil accorde et paie des formations aux employés.

Une autre personne présente s'interroge à savoir si la municipalité compte faire un événement comme le fait Montréal pour son 375e anniversaire.

La mairesse rappelle l'événement de la Fête des Neiges qui aura lieu le samedi 18 février prochain.

17-02-760

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 20h28.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-
trésorière